



Journal du
Conseil provincial
des affaires sociales

SYNDICAT CANADIEN
DE LA FONCTION PUBLIQUE

VOLUME 28 N°1
Mars 2015

AU SOMMAIRE

2 / Mot du secrétaire général

2 / La démocratie... Quelle démocratie?

3 /Le projet de loi 10 : Quels impacts sur les services?

4 / La mobilisation, qu'ossa donne?

Agenda 2015

Conseil général
Palais des congrès à Québec
4 mai 2015

Conseil général
Hôtel Sheraton à Laval
3 et 4 juin 2015

Conseil général
Hôtel Le Concorde à Québec
7 et 8 octobre 2015

Conseil général
Hôtel Sheraton à Laval
2 et 3 décembre 2015



La Revue

LA LOI 10 ET SES RAVAGES SUR NOS PÉRISOIGNANTS

par Rémi Arsenault

ÇA Y EST, LE MINISTRE BARRETTE L'A FINALEMENT PASSÉE, SA LOI 10. D'ICI QUELQUE TEMPS, NOUS AURONS TOUTES ET TOUS À TRAVAILLER DANS L'UNE DE CES MÉGAS-STRUCTURES QU'ON APPELLE CISSS OU CIUSSS. ET CETTE LOI AURA CERTAINEMENT DES IMPACTS SUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.

La centralisation des décisions

Tout d'abord, le but de cette restructuration est de centraliser les décisions afin de faire des économies. Comme ce fut déjà le cas avec la création des CSSS en 2005, cela contribuera à un «hospitalo centrisme» encore plus marqué, c'est-à-dire que les décisions seront davantage orientées vers les hôpitaux que d'autres types d'établissements, tels que les CHSLD, les CLSC ou les autres. Ce qui veut dire que des budgets destinés à certains services pourraient être détournés en faveur des centres hospitaliers. Il est possible que de petits établissements puissent fermer leurs portes, provoquant ainsi des coupures de postes. De plus, des réorganisations de milieux de travail se poursuivront. Étant donné l'immensité du territoire, les gestionnaires qui développeront ces nouveaux projets ne pourront être connectés à la réalité du plancher. Donc, comme ce fut le cas avec les CSSS, des décisions seront prises sans même qu'on ait consulté les premiers concernés, c'est-à-dire les travailleuses et travailleurs. Par ailleurs, les employeurs seront tenus, entre autres, de centraliser la dotation, la liste de rappel et le service de la paie. Ces services couvriront un immense territoire en plus de desservir plusieurs milliers de salariés, ils rencontreront ainsi d'immenses difficultés à remplir convenablement leur mandat. Pour les travailleuses et travailleurs, cela demandera une période d'adaptation considérable. Bonjour les griefs!

La privatisation

Depuis la restructuration de 2005, la privatisation n'a cessé d'augmenter. Cette nouvelle réorganisation du réseau n'aidera en rien à enrayer ce phénomène. Les principaux services qui sont dans la mire du privé sont l'entretien ménager, les cuisines et les cafétérias. Mais d'autres services pourraient suivre. Naturellement, la privatisation occasionne des coupures de postes tout en nivellement par le bas les conditions de travail.

De nouvelles ententes locales

Qui dit fusion d'établissements, dit nouvelle accréditation, dit renégociation d'ententes locales. Effectivement, les sections locales auront à renégocier les ententes suite à la signature de la convention collective. La tâche risque d'être ardue puisque les nouvelles sections locales devront



regrouper toutes les anciennes ententes locales, tous syndicats confondus, afin de faire ressortir les meilleurs points de chacune pour essayer de conserver nos acquis. Naturellement, il s'agit d'un travail de longue haleine et il y a un risque à ce que les ententes locales soient nivelées vers le bas.

En conclusion, voici un bref survol de certaines conséquences de la loi 10 sur nos conditions de travail: coupures de postes, privatisations, prises de décisions sans consultation, seront la triste réalité des fameux CISSS et CIUSSS du ministre Barrette. Sans oublier que nos organisations syndicales seront encore à reconstruire!

MOT DU PRÉSIDENT

La maudite loi 10, pourquoi une loi semblable lorsque personne n'en veut?



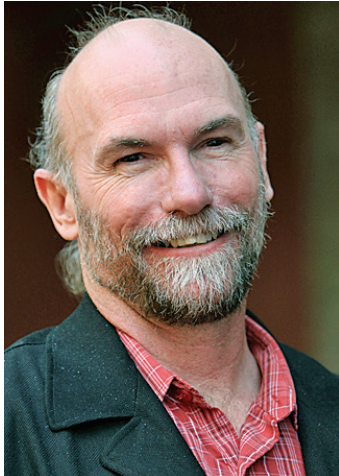
par Pierre Soucy

J'ai beau lire et relire la loi 10 qui n'est plus un projet de loi, mais depuis le 7 février, une loi votée sous le bâillon, ou enfoncée dans la gorge de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux. À la lecture de cette loi, vous pouvez constater, à plusieurs reprises,

pour ne pas dire presque à chaque page, des écrits comme :

«Seul le ministre peut agir», «Le ministre peut les modifier ou les établir lui-même», «Le ministre est responsable d'allouer les budgets destinés aux établissements», «Le ministre s'assure de la coordination des activités», «Le ministre peut développer des outils d'information», «La loi est exercée par le ministre», «Le ministre peut nommer un seul directeur de santé publique pour plusieurs régions qu'il détermine»,

SUITE EN PAGE 3



ANNIE THÉRAULT

Mot du secrétaire général

par Michel Jolin

POURQUOI?

Je me pose cette question depuis le dépôt du projet de loi. POURQUOI? Pourquoi modifier la structure du réseau de la santé et des services sociaux pour en faire des mégas-structures?

Pour fermer les Agences? Et pourquoi fermer les Agences? Pour sauver de l'argent? Il faut être totalement déconnecté pour penser ainsi. C'est de croire que le personnel des Agences ne fait rien. Le personnel des Agences qui travaille soit à l'Agence ou dans un CIUSSS, ou CISSS ou au Ministère, font des tâches qui demeurent essentielles pour le fonctionnement du réseau.

Pour diminuer le taux d'encadrement! Couper des «jobs» de «boss». Qui croit à cela? Il y aura moins de DG, d'accord, mais combien d'adjoints supplémentaires? Et combien de SNS (syndicales non syndiqués) qui font du travail d'encadrement? Ah! c'est vrai, ça n'existe plus! Les libéraux sous Jean Charest les avaient éliminés en 2003!

Pour faire des économies? Même le ministre Barrette n'y croit pas. Il souhaite économiser 0,5 % du budget de la santé et des services sociaux. WOW!

Pourquoi alors? Pour privatiser? Ça semble une réponse plausible. Mais pourquoi privatiser? Pour faire plaisir aux petits amis. Voilà ma réponse.

LA DÉMOCRATIE... QUELLE DÉMOCRATIE?

par Ronald Boisrond

LE GOUVERNEMENT EN PLACE SE SENT LÉGITIMÉ DE CHAMBOULER LES STRUCTURES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. TOUT CELA, PARCE QU'IL DÉTIENT UN MANDAT MAJORITAIRE DE LA POPULATION.

À bien regarder de près, ce n'est pas tout à fait la réalité. Aux dernières élections, le parti Libéral a remporté 42 % du vote et a obtenu 70 sièges, ce qui en fait un gouvernement majoritaire selon le système électoral en place au Québec. (Système à majorité universelle.)

On constate cependant que 58 % des électeurs n'ont pas voté pour ce gouvernement, donc, on peut dire que les Libéraux n'ont pas eu un mandat de la majorité de la population. De plus, avec un taux de participation de 71 % aux dernières élections, il subsiste encore 29 % des électeurs qui n'ont pas voté.

Loin de moi l'idée de remettre en question notre démocratie, mais à la lumière de ces chiffres, force est de constater que notre système n'est pas parfait. Un autre exemple : entre le PQ et la CAQ, il y a eu 2,2 % d'écart, mais cette différence s'est traduite par huit sièges de différence en faveur du PQ, en raison du système actuel. Nous avons aussi vu des partis politiques remporter la majorité des voix et ne pas être élus.

De plus, pourquoi les autres partis politiques qui ont eu un appui d'une partie de la population n'ont pas une représentativité au Conseil des ministres?

Pourquoi les plus petits partis tels le Parti vert ou Option nationale ne pourraient pas avoir de députés à l'Assemblée nationale s'ils réussissaient à obtenir un certain seuil de votes?

Système à majorité universelle vs système proportionnel

Le mode de scrutin proportionnel permettrait une représentation équitable des moyens et des petits partis politiques, donc une diversité de points de vue et d'idéologies à l'intérieur d'un gouvernement. Cette diversité dans un gouvernement permettrait de la souplesse et reflèterait davantage les aspirations de tous les électeurs.

Si ce mode de scrutin avait été adopté au Québec lors de la dernière élection, le Parti libéral aurait obtenu 18 sièges de moins et les autres partis un peu plus. Option nationale et le Parti vert auraient pu avoir un député s'ils avaient obtenu un certain pourcentage de votes. (Au-delà de 2 % par exemple.)

Aucun des principaux partis politiques du Québec ne propose le système proportionnel dans leur programme actuellement. Seul Québec solidaire propose un système mixte où 60 % des députés seraient élus selon le mode actuel et le reste, selon une proportionnelle en fonction des régions.

Quelques rares pays dans le monde ont adopté la proportionnelle sous une forme ou une autre, exemple : en Israël, en Écosse, etc. Mais partout où ce mode de scrutin est utilisé, le taux de participation aux élections a augmenté de 5 à 6 %.

Les adeptes du système actuel disent qu'il permet d'élire des gouvernements plus stables et plus forts. C'est tout à fait vrai. Mais un gouvernement fort n'est pas à l'abri de faire des erreurs et il peut parfois être entêté. On le constate actuellement à Québec avec le ministre Barrette qui a mis la main sur le réseau de la santé et des services sociaux, et il peut littéralement en faire ce qu'il veut.



Manifestation sur l'autoroute 15, le 4 mars 2015



LE PROJET DE LOI 10

Quels impacts sur les services ?

par Sylvain Lemieux

LE PROJET DE LOI 10 (PL10) A ÉTÉ IMPOSÉ PAR LE MINISTRE GAÉTAN BARRETTE, LE SAMEDI 7 FÉVRIER DERNIER. CE PROJET DE LOI CONTROVERSÉ A ÉTÉ ADOPTÉ, SOUS LE BÂILLON, MALGRÉ LES CRITIQUES DE PLUSIEURS SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ (MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES, PHARMACIENS, ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, SYNDICATS, CITOYENS...).

Selon le ministre Barrette, ce projet de loi est une première étape dans la restructuration du réseau. Apparemment, cette mesure et les mesures à suivre, amélioreront les services à la population. Ce qui m'apparaît bizarre, est que si le PL10 avait des impacts positifs sur les services à la clientèle, pourquoi M. le ministre nous prive de cette information ? En fait, le seul aspect positif avoué par M. Barrette est la réduction du nombre de cartes d'hôpital, car ils seront tous regroupés sous un même CISSS. Est-ce tout ? Y a-t-il d'autres impacts au PL10 ? Tentons une certaine projection dans le futur...

Coupure dans les Agences de santé et service sociaux

Le ministre nous promet des économies de 220 millions (seulement 0,5% du budget en santé), en coupant notamment les travailleurs des agences. Il présume que ces travailleurs ne servent à rien. En plus d'être méprisant, ce jugement est complètement erroné. Tous ces travailleurs font un travail qui devra inévitablement être fait ailleurs. Qui fera la surveillance d'épidémies ? Qui fera de la prévention populationnelle ? Qui supervisera les services offerts à la population ? Qui fera l'attribution et la gestion des budgets ? Qui évaluera les besoins d'investissement dans les infrastructures ?

Il faut se rappeler ce qu'a été la dernière réorganisation du réseau, orchestrée par l'ancien ministre de la Santé, l'actuel premier ministre Couillard. Avec la création des CSSS en 2005, nous avons eu moins de services, moins de points de services, plus de cadres et plus de dépenses. En plus, nous avons privatisé certains soins de santé (genou, hanche cataracte).

Privatisation des services de santé

Une fois regroupés, tous les établissements seront fusionnés dans un CISSS ou un CIUSSS. Nous savons déjà que le ministre impose le regroupement des services de la paie et de l'informatique des établissements fusionnés. Est-ce que cela ouvrira la porte à la privatisation ? Nous savons que la privatisation existe déjà dans le réseau. Une fois regroupés, il sera très intéressant pour certains décideurs de privatiser ces services regroupés (alimentation, buanderie, entretien...), car il s'agira de gros services et donc, de grosses sommes. Il a été maintes fois démontré que la privatisation coûte plus cher, il est donc plausible que le PL10 risque d'augmenter le coût de ces services.

Moins de services aux citoyens

L'analyse de la création des CSSS fait par la Coalition solidarité-santé nous permet de faire quelques constats. La fusion des établissements a réduit l'accessibilité aux soins et les points de services. Il ne serait pas étonnant qu'après les fusions, notre ministre veuille centraliser certains services de soins. Par exemple, voudra-t-il garder cinq services obstétriques dans un CISSS ou sera-t-il tenté de tout centraliser dans un ou deux sites ?

Une autre problématique à entrevoir : la prise de rendez-vous. Nous le savons, les listes d'attentes sont



longues et parfois avoir un rendez-vous peut être une aventure périlleuse. Croyez-vous que la fusion des établissements et des services aidera cette problématique ?

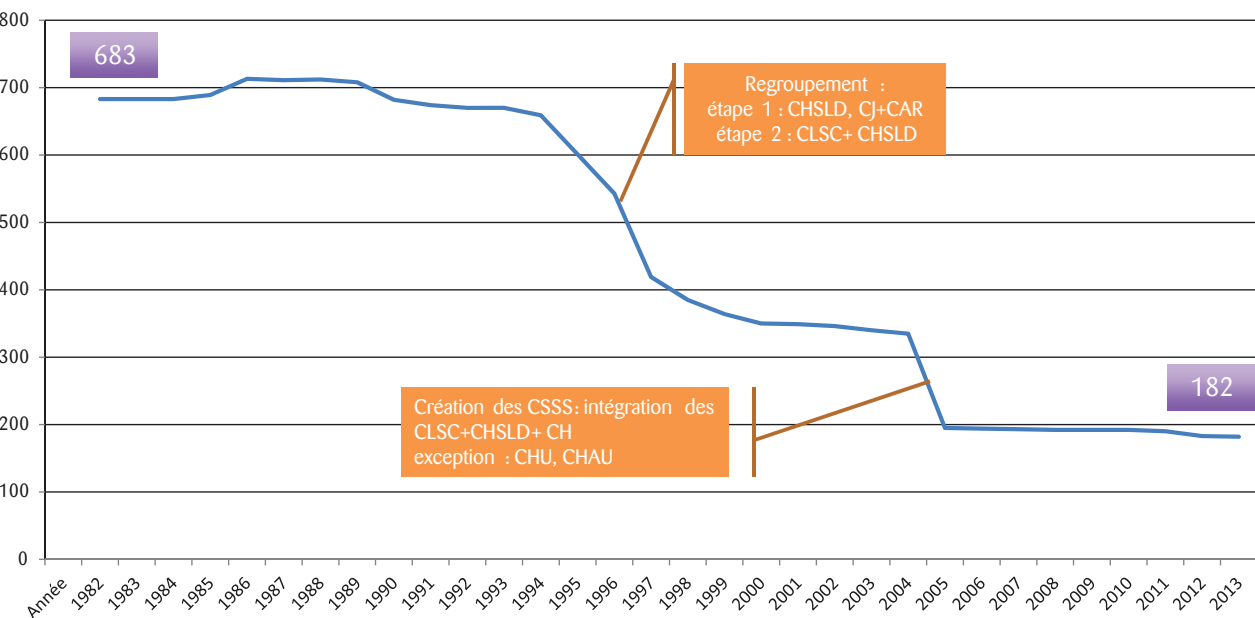
J'en doute...

Conclusion

Je crois que nous devons nous armer de patience une fois cette réforme appliquée et qu'il sera encore plus facile pour le gouvernement de dire que le réseau de la santé n'est pas efficace et coûte trop cher. Cette éventualité est probable et notre ministre en sera le seul responsable.

Si nous tenons à notre service de santé publique, nous devons continuer à dénoncer les effets du PL10. Sinon, il est probable qu'il ne soit plus comme nous l'avons collectivement décidé : un réseau de santé publique, gratuit, accessible et universel.

Réduction du nombre d'établissements publics depuis 1982



MOT DU PRÉSIDENT / SUITE DE LA PAGE 1

«La vacance est comblée par le ministre», «Le ministre peut désigner une personne plus d'une fois», etc.

Voici une loi centrée sur le ministre, qui ne donne aucun service de plus aux payeurs de taxes. Pour les économies promises, il est très probable que cela se termine comme la dernière fusion, c'est-à-dire, aucune économie. Après 36 ans dans le réseau de la santé et des services sociaux, c'est la pire loi que j'ai vue !

En somme, une loi pourrie avec laquelle seules les chambres de commerce sont d'accord. (Encore plus d'ouverture à la privatisation).

PÉRISOIGNANTS, ARRÊTONS BARRETTE !



La Revue

Bulletin d'information publié par le **Conseil provincial des affaires sociales (CPAS)**

Le CPAS est le regroupement des syndicats du Secteur de la santé et des services sociaux au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Président : Pierre Soucy

Secrétaire général : Michel Jolin

Responsables : Rémi Arsenault, Michel Jolin, Sylvain Lemieux, Vincent Leclair et Ronald Boisrond du Comité d'information

Secrétaire de rédaction : Danielle Laramée

Graphisme : Anne Brissette

Traduction : Lorena Ermacora

Impression : Atelier Québécois Offset 1998 inc.

Tirage : 8325 exemplaires en français
1 240 exemplaires en anglais

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise et même encouragée à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.



La mobilisation, qu’ossa donne ?

par Vincent Leclair

On entend souvent les membres dire: «Mais est-ce que ça va changer quelque chose de faire une manifestation?». Cette question fatidique mérite quand même plus qu’un soupir comme réponse. Il y aura les convaincus qui seront toujours là presque tout le temps, peu importe la cause. À l’inverse, il y a les gens qui, peu importe ce qu’on leur propose, nous dirons toujours «non». De plus, on ne les verra nulle part, et parfois ils se permettront même de nous critiquer. «On va toujours trop loin pour les gens qui ne vont nulle part» disait Pierre Falardeau.

Et puis, il y a les gens qui se situent entre les deux, bien que le cynisme ait atteint une grande partie de la population, toutes classes sociales confondues. Malgré cela, il y a cette majorité de gens qui cherchent des

réponses et qui seront prêts à embarquer si seulement cela a un sens pour eux. Après tout, à quoi bon participer à une manifestation si on est certain que ce geste ne changera absolument rien? Il est vrai que les effets des manifestations ne sont pas immédiats, sinon cela serait trop simple. Il ne suffirait que de faire une petite manifestation et le gouvernement reculerait. Il faut comprendre que la voix du peuple s’exprime dans la rue quand les autres moyens de communication et de pression s’avèrent inefficaces.

Nous sommes maintenant rendus dans la rue!

Voici un aperçu des manifestations du CPAS contre le projet de loi 10.

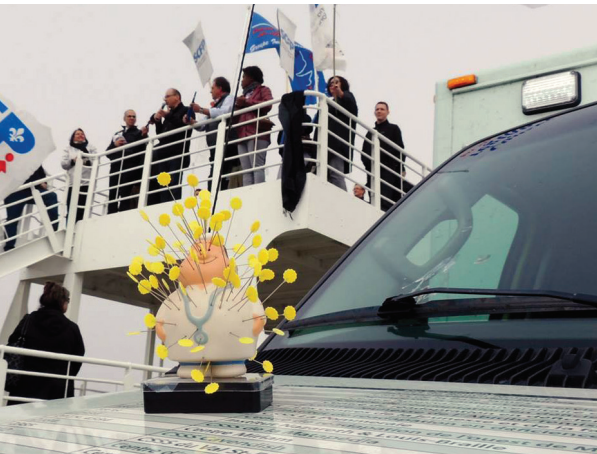
Photos et événements en lien avec le PL10 auxquels le CPAS a participé.



Manifestation au CSSS Jardins-Roussillon, le 15 décembre 2014



Manifestation à l'Hôtel Dieu de Québec, le 17 décembre 2014



Manifestation à Rimouski, le 2 octobre 2014



Grande manifestation du 29 novembre 2014



Manifestation à l'hôpital Chinois, le 10 décembre 2014



Manifestation à l'Institut Philippe-Pinel, le 23 octobre 2014



Manifestation au CSSS-IUGS, le 4 février 2015